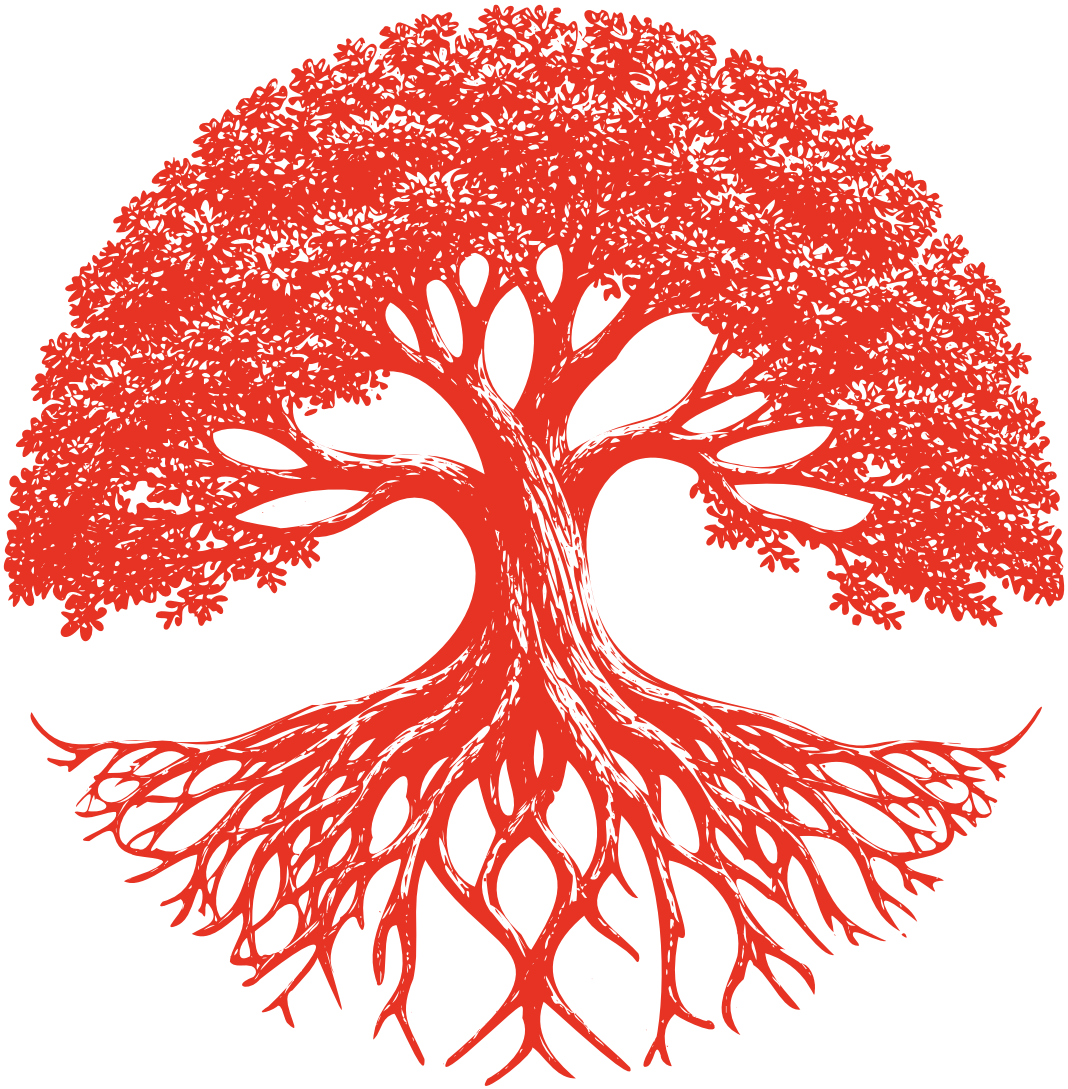
Le livret du Doctorat

LA THÈSE, MODE D'EMPLOI



Service communication Université Rennes 2. Ce document est édité pour l'accréditation 2022-2028

Le doctorat

À la fois étudiant et scientifique, le doctorant ou la doctorante est un chercheur ou une chercheuse en formation, inscrit au sein d'une école doctorale, membre d'une unité de recherche et encadré par une direction de thèse.

La thèse est un travail scientifique original réalisé pendant le doctorat et présenté lors de la soutenance. Ce mémoire fait l'objet d'un dépôt légal. Les écoles doctorales assurent la formation doctorale.
La politique commune des écoles doctorales est coordonnée par le Collège doctoral de Bretagne. Ensemble, ils proposent aux doctorants et doctorantes une offre de formation, assurent le suivi de leur parcours et les incitent à prendre des initiatives scientifiques (séminaires, mobilité internationale, publications).

Le doctorat peut se préparer en formation initiale, à temps plein ou en alternance, ou bien faire l'objet d'une reconnaissance des acquis de l'expérience.

Dans tous les cas, l'ensemble des conditions, scientifiques, matérielles et financières doivent être réunies pour permettre le bon déroulement du projet doctoral.

Ce livret précise les caractéristiques de la formation doctorale.

Pour plus d'informations, suivez attentivement les pages web de votre école doctorale.

Pensez à consulter régulièrement la messagerie étudiante de votre université.

Des informations essentielles vous seront transmises par cette voie.

Sommaire

P4 Préparer son doctorat

Qu'est-ce qu'un doctorat ?
Quel cadre pour le doctorant ou la doctorante ?
Comment financer son doctorat ?
Quelle durée ?
Codirection ou cotutelle ?
Comment candidater ?

P8 Une année en doctorat

Dispositifs d'aide pour les doctorants et doctorantes
AMETHIS
Les formations
Le rapport annuel d'activité
Le Comité de Suivi Individuel (CSI)

P12 Les écoles doctorales

Qu'est-ce qu'une école doctorale ?
Les écoles doctorales portées par l'Université Rennes 2
Les écoles doctorales co-accréditées à l'Université Rennes 2

P13 Informations utiles

Le calendrier
Le cadre réglementaire

Préparer son doctorat

QU'EST-CE QU'UN DOCTORAT ?

Une expérience de formation par la recherche

Une thèse est un projet de recherche ambitieux et de haut niveau scientifique sur 3 ans minimum.

Il favorise l'acquisition de nouveaux savoirs, de capacités d'analyse, d'expertises nouvelles.

Il est accompagné par une direction de thèse au sein d'une école doctorale et d'une unité de recherche pour former un ou une scientifique.

Un tremplin vers un projet professionnel

§ Intégrer l'enseignement supérieur ou un organisme de recherche

§ Intégrer une entreprise, le monde associatif ou une collectivité

§ Créer sa propre structure professionnelle

§ Exercer à l'étranger

Une ouverture et une connaissance de soi

§ Développer des compétences nouvelles, savoir-faire, savoir-être, capacité à s'adapter, à s'organiser, à prendre des initiatives, à travailler en collaboration, à rendre des comptes

§ Adopter une démarche éthique de la recherche et d'intégrité scientifique

§ Créer son réseau : scientifique, professionnel, associatif

§ Créer, innover, publier ses résultats

§ Affirmer son autonomie et assumer la responsabilité de son projet doctoral : la doctorante ou le doctorant est le seul auteur de sa thèse

Le doctorat, un sésame pour l'international

Le doctorat est le diplôme le plus élevé de l'enseignement supérieur reconnu à l'international.

QUEL CADRE POUR LE DOCTORANT OU LA DOCTORANTE ?

Le doctorant ou la doctorante est inscrit au sein d'une école doctorale et placé sous la responsabilité d'une ou plusieurs directions de thèse de l'université, titulaires de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) (en cas d'absence d'HDR, une dérogation pourra éventuellement être accordée par la commission recherche de l'établissement). Le doctorant ou la doctorante est rattaché à une unité de recherche au sein de laquelle il ou elle effectue ses travaux de recherche et participe aux activités scientifiques.

COMMENT FINANCER SON DOCTORAT ?

La recherche de financement doit être accompagnée par la direction de thèse, dès le mois de novembre précédant l'admission en doctorat.

Les financeurs* :

La Région Bretagne
Allocations de recherche doctorale (ARED)

L'établissement
Les contrats doctoraux d'établissement

Le ministère
Les contrats doctoraux handicap, les COFRA (conventions de formation par la recherche dans la fonction publique d'État)

Le secteur socio-économique (entreprises, collectivités, associations) : en collaboration avec l'ANRT, les CIFRE (conventions industrielles de formation par la recherche), les contrats de droit privé

*liste indicative, non exhaustive

Le contrat doctoral d'établissement : la doctorante ou le doctorant a un statut d'agent contractuel de la fonction publique.

La durée du contrat est de 3 ans. Il ou elle est salarié à temps plein avec pour mission principale de mener à bien son projet doctoral.

Il ou elle peut se voir confier une mission complémentaire (enseignement, médiation scientifique, valorisation ou expertise).

EN SAVOIR PLUS

Doctorant CIFRE : la doctorante ou le doctorant a un statut de salarié à temps plein d'une entreprise, d'une association ou d'une collectivité territoriale.

La durée du contrat est de 3 ans. Il ou elle a pour seule mission de mener à bien son projet doctoral, en alternant les séjours au sein d'une unité de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur et au sein des locaux de son employeur.

QUELLE DURÉE ?

Une durée adaptée à chaque situation :

§ La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans minimum.

§ Lorsque la doctorante ou le doctorant a une activité salariée (hors contrat doctoral), la durée de préparation du doctorat peut être au plus de 6 ans.

§ Une année de césure peut être accordée sur demande motivée du doctorant ou de la doctorante.

CODIRECTION OU COTUTELLE ?

Codirection

Direction conjointe d'une thèse par deux personnes, dont au moins une est membre de l'université d'inscription et titulaire de l'HDR*.

Possibilité d'aller jusqu'à 3 personnes si l'une des personnes est issue du monde socio-économique.

*en cas d'absence d'HDR, une dérogation pourra éventuellement être accordée par la commission recherche de l'établissement.

Cotutelle

1 soutenance - 2 diplômes

Direction conjointe d'une thèse par deux personnes, dont au moins une est membre de l'établissement d'inscription, titulaire de l'HDR*, et au moins une est membre d'une université internationale et équivalent HDR.

COMMENT CANDIDATER ?

La candidature n'est pas une simple formalité. Chaque dossier de candidature est examiné par deux experts au sein du conseil de l'école doctorale qui formulent un avis circonstancié, autorisant ou non l'inscription.

LES ÉTAPES :

1 - Définir une spécialité de recherche et identifier son école doctorale

Retrouvez toutes les écoles doctorales et leurs spécialités sur le site du Collège doctoral de Bretagne.

2 - Trouver une direction de thèse

Contactez la direction de thèse pressentie ou la direction de l'unité de recherche concernée par sa spécialité. Adressez un CV et un court projet de thèse.

3 - Rechercher un financement

La recherche de financement doit être accompagnée par la direction de thèse dès le mois de novembre précédant la demande d'inscription.

4 - Candidater

La direction de thèse dépose le projet de recherche doctoral sur Améthis dans une campagne de recrutement ouverte par l'école doctorale.
Le candidat ou la candidate postule sur le projet publié en libre accès.

COLLÈGE DOCTORAL DE BRETAGNE

Préparer et organiser son projet de recherche – SOcle : Clés pour la Science Ouverte

SOCLE

Une année en doctorat

DISPOSITIFS D'AIDE POUR LES DOCTORANTS ET DOCTORANTES

Afin de favoriser l'insertion professionnelle et l'ouverture à l'international, la doctorante ou le doctorant est incité à :

- Participer à des colloques nationaux, européens et internationaux et à publier dans des revues nationales, européennes et internationales,

- Valoriser ses compétences et sa formation par le moyen d'un portfolio.

Le Collège doctoral de Bretagne et l'école doctorale lancent chaque année plusieurs appels d'aide à la mobilité et à l'organisation de manifestations scientifiques.

L'unité de recherche accompagne la doctorante ou le doctorant pour préparer son dossier de demande d'aide.

F.A.Q AMETHIS

AMETHIS

AMETHIS est l'outil de gestion administrative des études doctorales.

Les doctorants et doctorantes ont accès à la plateforme pour leur inscription, leurs ré-inscriptions, leur plan individuel de formation (PFI), leur comité de suivi individuel (CSI).

LES FORMATIONS

La doctorante ou le doctorant suit des formations destinées à enrichir sa culture scientifique.

Une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique est obligatoire.

Les équivalences

Valorisation d'actions scientifiques différentes des formations proposées sur AMETHIS. Voir le barème de chaque école doctorale pour le détail.

Le plan de formation individuel (PFI)

Conformément à la Charte du doctorat du Collège doctoral de Bretagne, le PFI est à élaborer avec la direction de thèse dans les 3 mois qui suivent l'inscription en thèse.

Il est révisable et doit être présenté au comité de suivi individuel (CSI) chaque année.

Le PFI doit permettre au doctorant ou à la doctorante d'évaluer l'ensemble des compétences requises pour le niveau doctorat.

LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Chaque fin d'année universitaire, la doctorante ou le doctorant prépare sa réinscription. Il ou elle présente son rapport annuel d'activité.
Il existe pour cela une trame fournie par l'école doctorale, accompagnée d'un calendrier de réalisation intégrant la procédure de CSI.

Cette trame comporte :

- Une brève description du sujet de la thèse et des objectifs.

- Un résumé des travaux réalisés et une description du contexte.

- Les perspectives et projets envisagés sur le travail de thèse pour l'année à venir.

- Une brève description du projet professionnel.

- Un récapitulatif des formations doctorales les plus significatives.

- Un récapitulatif des communications ou publications

- Un encart libre dans lequel la doctorante ou le doctorant peut exposer les éventuelles difficultés rencontrées.

- La doctorante ou le doctorant ajoute une copie de son récapitulatif de formations téléchargeable sur AMETHIS et réalise un calendrier prévisionnel de son travail jusqu'à la soutenance.

LE CSI

Le Comité de Suivi Individuel (CSI) accompagne la doctorante ou le doctorant dans son cursus. Sa composition est établie en bonne entente entre la direction de la thèse et la doctorante ou le doctorant.

Les règles de composition sont fixées par la Charte du doctorat et le règlement intérieur de l'école doctorale.

Quel est le rôle du CSI ?

Il veille au bon déroulement du cursus du projet doctoral.

Il prévient toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Il apporte conseil et soutien au doctorant ou à la doctorante.

Il évalue les conditions de la formation et les avancées de la recherche, mais ne participe pas au travail de recherche.

Sur la base du rapport annuel d'activité et suite à un entretien avec la doctorante ou le doctorant, le CSI formule des recommandations et un avis circonstancié concernant la réinscription pour l'année de thèse suivante.

Le CSI peut être sollicité par la doctorante ou le doctorant tout au long de la thèse lorsqu'il ou elle éprouve des difficultés.

Attention : le CSI ne se substitue pas à la direction de thèse.

Les écoles doctorales

QU'EST-CE QU'UNE ÉCOLE DOCTORALE ?

Une instance qui :

§ assure le recrutement des doctorants et doctorantes (examen des candidatures) ;

§ est responsable du suivi des doctorants et doctorantes, s'assure de la qualité de l'encadrement, fournit un appui aux doctorants, doctorantes et aux unités de recherche (laboratoires) dans la recherche de financements et dans la valorisation des recherches ;

§ complète la formation des doctorants et doctorantes en leur proposant une ouverture pluridisciplinaire et une préparation à l'insertion professionnelle ;

§ établit des synergies entre les disciplines ;

§ développe des relations avec les milieux professionnels afin de faciliter l'insertion des docteurs et docteures.

Les écoles doctorales portées par l'Université Rennes 2

Informations utiles

LE CALENDRIER

Avant la thèse

§ Novembre

- Réunion d'information à destination des Masterantes et Masterants

§ Janvier

- Appel à projet ARED (contrats doctoraux financés à 50% par la Région Bretagne). La date de publication de l'appel varie chaque année.
- Un cofinancement doit être trouvé pour ces projets.

§ Février-Mars

- Appel à projets contrats doctoraux et handicap
- Ouverture des campagnes de dépôt des projets de recherche doctoraux sur Améthis (contrats doctoraux d'établissement, ARED, projets non-financés...)

§ Avril

- Audition des candidats et candidates aux contrats doctoraux handicap

§ Juin

- Audition des candidats et candidates aux contrats doctoraux établissement

§ Au fil de l'année

- Montage des financements CIFRE et COFRA

Pendant la thèse

§ Septembre - Novembre

- Réinscription et inscription administrative avant le 15 novembre
- Réunion RH pour les doctorantes et doctorants contractuels
- Activation de l'ENT étudiant et du compte AMETHIS associé
- Réunion de rentrée des écoles doctorales, des unités de recherche
- Dépôt des manuscrits avant le 15 octobre pour une soutenance sans réinscription avant le 31 décembre

§ Janvier

- délai d'enregistrement de la composition du CSI sur AMETHIS
- Retour de la Charte du doctorat
- Finalisation du PFI

§ Avril-Mai

- Réunion d'information afin de préparer la soutenance de thèse
- Rédaction du rapport annuel d'activité avec récapitulatif des formations / équivalences
- Réunion du CSI

§ Juin

- Sur la base du rapport d'activité, de l'avis du CSI, de la direction de la thèse et de la direction de l'unité de recherche, de la direction de l'école doctorale, le Président de l'université donne un avis favorable/défavorable à la réinscription en nouvelle année.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022

fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat

ARRÊTÉ DU 25 MAI 2016

Arrêté du 26 décembre 2022

fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel

ARRÊTÉ DU 26 DÉCEMBRE 2022

Charte du doctorat du Collège de Bretagne

CHARTE DU DOCTORAT DU COLLÈGE DE BRETAGNE

Règlement intérieur des écoles doctorales

À retrouver sur les sites internet de chaque école doctorale

Règlement intérieur des unités de recherche

À retrouver sur les sites internet des unités de recherche

COLLEGE ARTS
DOCTORAL LETTRES
BRETAGNE LANGUES

COLLEGE ESPACES
DOCTORAL SOCIETES
BRETAGNE CIVILISATIONS

COLLEGE EDUCATION, LANGAGES
DOCTORAL INTERACTIONS, COGNITION
BRETAGNE CLINIQUE, EXPERTISE

UNIVERSITÉ RENNES 2